

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n°2024-022

Objet : Culture - médiathèque - demande d'aide à l'équipement au Département du Territoire de Belfort

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-09 et L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la mise en accessibilité et rénovation de la partie accueil de la médiathèque d'Auxelles-Haut,

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter l'octroi d'une subvention de 1 755.71 euros pour l'acquisition des mobiliers suivants :

- un bac à DVD Natur 10 cases pour un montant HT de 569.50 €,
 - une tour à mangas mobile pour un montant HT de 1 167.73 €,
 - deux rayonnages Natur simple face pour un montant HT de 1 514.70 €,
 - un bac à albums mobile Piccolo pour un montant HT de 324.70 €,
 - deux bacs à albums Cube pour un montant HT de 638.35 €,
 - un présentoir Confetti pour un montant HT de 174.29 €,
- Soit un total de 4 389.27 euros HT.

Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2,
- Conseil départemental du Territoire de Belfort.

Visa préfectoral

Etueffont, le 19 avril 2024

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER.

